

Une juridiction unifiée du brevet européenne pour les gouverner tous mise en péril par « le Brexit, les réformes de l'OEB, les lois allemandes »

Il faudra peut-être attendre 2019 ou 2020 à la suite de plaintes introduites auprès de la Cour

Par [Kieren McCarthy à San Francisco](#) 6 nov. 2017 à 08 h 02



Les projets de lancement d'une juridiction du brevet à l'échelle européenne peuvent encore être retardés après la demande du Parlement, du gouvernement et des avocats en matière de brevets allemands d'une prolongation pour l'envoi de réponses à une contestation judiciaire.

La juridiction unifiée du brevet ([JUB](#)) est prévue depuis cinq ans et devait être mise en place pour [2015](#) même si elle a été confrontée à des retards. En juin dernier, quelques jours à peine avant la validation officielle du système par l'Allemagne, une [contestation judiciaire](#), prétendant que la JUB enfreindrait la loi allemande, a mis son déploiement en attente.

Cette contestation judiciaire devant la Cour constitutionnelle fédérale allemande (FCC) a spécifiquement soulevé [trois principaux problèmes](#) concernant le projet : il n'y a pas eu de vote adéquat à ce sujet ; la décision du R.-U. de sortir de l'Union européenne change la donne ; et les « réformes » à l'Office européen des brevets (OEB) ont [sapé](#) l'indépendance du système. (Si vous souhaitez beaucoup plus de détails à ce sujet, [consultez ce poste](#).)

Au départ, la contestation judiciaire a été rejetée comme guère plus qu'un désagrément et l'homme chargé de la mise en œuvre du système de juridiction du brevet a [déclaré](#) qu'il s'attendait à ce que la JUB soit lancée cet automne et soit pleinement opérationnelle « début 2018. »

Cependant, il s'avère que la plainte a été prise beaucoup plus au sérieux que prévu par la Cour constitutionnelle allemande. La FCC a envoyé une demande officielle de commentaire sur la plainte de 170 pages aux deux chambres du Parlement allemand, ainsi qu'au gouvernement fédéral et à plusieurs associations juridiques, notamment l'European Patent Lawyers' Association, l'Association fédérale allemande du barreau et l'Association allemande des avocats.

Date limite

La date limite de cette demande était le 31 octobre. La FCC a maintenant confirmé que, à la suite de demandes d'extension de délai, la nouvelle date limite est le dernier jour de l'année.

C'est un signe, [selon les experts des brevets](#), que le problème n'est pas aussi simple que beaucoup l'espéraient et que la JUB ne devrait pas émerger du tout en 2018 et pourrait être retardée à 2019, 2020 ou même plus.

La chronologie exacte est impossible à deviner tant que la FCC n'a pas entrepris la prochaine étape. La Cour constitutionnelle pourrait simplement rejeter la plainte, même si cela semble de plus en plus improbable étant qu'elle a prolongé son délai : elle souhaite clairement examiner les réponses à la plainte.

Il est beaucoup plus probable que la Cour traite la plainte selon ses procédures habituelles ou renvoie la question à la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE). Si la Cour allemande décide de traiter l'affaire et de prendre sa propre décision, elle devrait décider mi-2018. En supposant qu'elle juge que la JUB est en fait constitutionnelle, son lancement aurait lieu en 2019.

Si la Cour décide de renvoyer la question à la CJUE, ce qu'elle pourrait tout à fait faire compte tenu de la portée européenne et de l'impact de toute décision, le processus sera prolongé d'au moins un an et la JUB ne sera alors pas lancée avant 2020.

Néanmoins, tout cela suggère que l'affaire va échouer. Et il est peu probable que cela soit le cas.

La discussion procédurale allemande est ennuyeuse, mais pourrait être relativement facile à surmonter si le gouvernement allemand procédait à un autre processus de vote. Avec la pression politique appropriée, cela devrait passer.

Brexit !

Le problème du Brexit est cependant beaucoup plus complexe. Pour entrer en vigueur, il faut que la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni ratifient la JUB. La France l'a déjà fait. En supposant que l'Allemagne le fasse, il reste le Royaume-Uni. Et le Royaume-Uni prévoit de quitter l'Union européenne en 2019.

Tout le monde sait que les termes de Brexit sont encore incertains. Il est impossible de savoir quelle sera la relation du Royaume-Uni avec l'Europe à tout niveau. Cette incertitude représente un grand point d'interrogation pour la JUB. Même si le Royaume-Uni ratifiait la version actuelle de la JUB, et il a [indiqué qu'il pourrait bien faire](#), la validité légale n'est pas encore sûre compte tenu du changement de statut du Royaume-Uni.

Toute tentative de modification des règles nécessiterait probablement un retour au point de départ et une nouvelle ratification du nouvel accord par tout le monde, ce qui prendrait des années.

Et enfin, il y a la question de l'Office européen des brevets, qui a défendu la JUB. Les réformes imposées par son très impopulaire président Benoît Battistelli peuvent avoir [porté préjudice](#) à l'indépendance des juges requis pour diriger la juridiction unifiée. S'il s'avère que c'est le cas, l'OEB devra inverser la tendance de ses grands remaniements, ce que M. Battistelli refusera presque certainement de faire.

Autrement dit, aucun progrès ne pourra être réalisé avant la fin de son mandat en juillet 2018 et tout changement prendra probablement un certain temps, ce qui repoussera la date d'entrée en vigueur de la JUB à 2019 : juste avant le Brexit.

En conclusion, c'est une belle pagaille.

Discours du Roi

En parlant de pagaille, le Roi Battistelli continue d'exaspérer le personnel de l'OEB et les cercles politiques. Cette fois, c'est la décision de M. Battistelli d'[assumer un rôle politique](#) comme adjoint à la culture dans son district d'origine, Saint-Germain-en-Laye, juste à côté de Paris, France.

Outre le fait que M. Battistelli est censé ne pas s'impliquer dans tout rôle politique en étant à la tête d'une organisation internationale, la rumeur dans les cercles de l'OEB est que M. Battistelli fait pression sur l'OEB pour maintenir sa cérémonie de l'inventeur de l'année, qui aura lieu un mois avant la fin de son mandat à l'OEB, à son lieu de prédilection. Vous l'avez deviné : Saint-Germain-en-Laye. ®